



Que faire de ses
DÉCHETS ?



ORDURES MÉNAGÈRES



Les ordures ménagères sont les déchets issus de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et des bureaux.

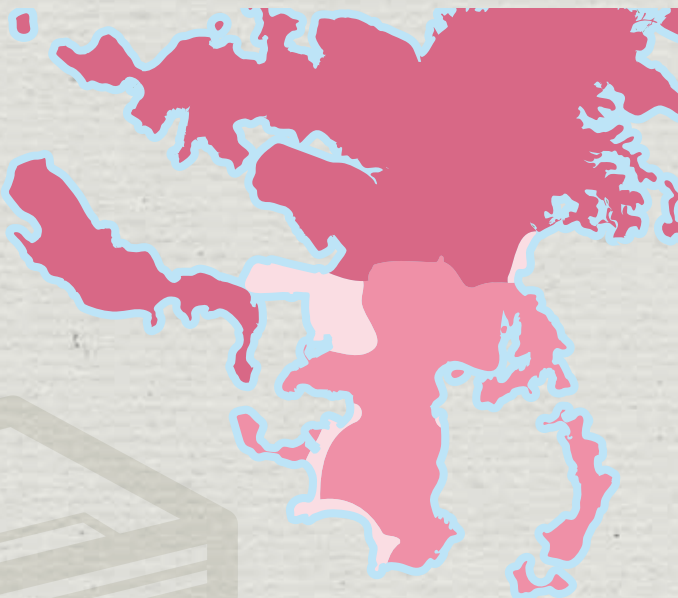


Ne sont pas des ordures ménagères les déchets trop volumineux pour rentrer dans une poubelle, ainsi que les piles, batteries, déchets verts, gravats...



Collecte 3 fois par semaine

Les ordures ménagères sont collectés 3 fois par semaine dans les secteurs sud et nord et 6 fois par semaine dans le secteur touristique.



- **Secteur sud** : lundi, mercredi et vendredi.
- **Secteur nord** : mardi, jeudi et samedi.
- **Secteur touristique** (Quartier Latin, centre-ville, les baies) : tous les jours sauf le dimanche.

BON À SAVOIR

● LA CONTENANCE DU BAC

Pour les particuliers, le bac standard est de 120 L mais s'il n'est pas assez volumineux, il existe des bacs de 240 L.

- **SI VOTRE BAC EST VOLÉ OU BRÛLÉ**
Vous devez racheter un bac chez Star Pacifique, 25, avenue du Maréchal Foch. Renseignements au numéro vert 050 60 (appel gratuit).

- **SI VOTRE BAC EST CASSÉ**
Vous pouvez, gratuitement, en obtenir un nouveau ou le faire réparer en appelant Star Pacifique, numéro vert 050 060 (appel gratuit). Un agent interviendra dans les meilleurs délais.



DÉCHETS VERTS



Les déchets verts sont les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins :

tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux, déchets organiques.



- Les arbres entiers ne sont pas considérés comme des déchets verts. Il faut les tronçonner en petits morceaux afin qu'ils puissent être collectés.
- Pas de mélange avec d'autres déchets de type encombrants ou ordures ménagères.

Collecte mensuelle

Les déchets verts sont collectés mensuellement.

- **Secteur 1** Artillerie, Orphelinat, Receiving, Baie des Citrons, Anse Vata, Val Plaisance, Ouen Toro, Motor Pool, N'gée, Trianon, Faubourg Blanchot, Tuband

24 et 25 juillet, 28 et 29 août, 25 et 26 septembre, 23 et 24 octobre, 27 et 28 novembre, 25 et 26 décembre

- **Secteur 2** Haut-Magenta, Magenta « clinique », Magenta plage, Magenta stade, Ouémo, Portes de Fer, Vallée des Oliviers, Vallée des Colons, Sainte Marie, Les Flamboyants

3 et 4 juillet, 31 juillet et 1 août, 4 et 5 septembre, 2 et 3 octobre, 30 et 31 octobre, 4 et 5 décembre



- **Secteur 3** PK4, PK6, PK7, Magenta Aérodrome, Tina Golf, Normandie, Rivière Salée, Saint Quentin, Tina sur Mer, Presqu'île, Tina Oasis et Tina Baie

10 et 11 juillet, 7 et 8 août, 11 et 12 septembre, 2 et 3 octobre, 6 et 7 novembre, 4 et 5 décembre

- **Secteur 4** Centre-ville, Quartier Latin, Zone industrielle de Ducos, Kamere, Logicoop, Montravel, Nouville, Numbo, Tindu, Vallée du Tir, Vallée du Génie

17 et 18 juillet, 14 et 15 août, 18 et 19 septembre, 16 et 17 octobre, 13 et 14 novembre, 18 et 19 décembre

BON À SAVOIR

- **2 M³ AUTORISÉS PAR MOIS**
Volume de déchets autorisé par foyer : 2 m³.
Seuls les déchets verts sont collectés.

- **LES BONS RÉFLEXES**
Ne pas déposer les déchets verts contre un transformateur électrique, un compteur d'eau, un poteau électrique ou téléphonique ou encore contre les clôtures et murs.
Dans le cas contraire, les déchets ne seront pas collectés.

ATTENTION

Si vous déposez vos déchets verts en dehors des dates de collecte, vous vous exposez à une amende allant jusqu'à 178 900 F.



DÉCHETS ENCOMBRANTS



Les déchets encombrants sont les déchets volumineux des ménages, comme le mobilier, les appareils ménagers, la literie...



Ne sont pas des déchets encombrants :

- les résidus de démolition et de construction (gravas, bois, ferrailles, etc.)
- les déchets non issus des ménages (moteurs)
- les déchets explosifs, inflammables, anatomiques ou infectieux (batterie, pot de peinture, bidon d'huile, etc.)

Collecte 3 fois par an sur rendez-vous

La collecte est gratuite 3 fois par an sur rendez-vous. Pour obtenir une date de rendez-vous, appelez le numéro vert de Star Pacifique 050 060 (appel gratuit).

BON À SAVOIR

LES BONS RÉFLEXES

Les déchets encombrants doivent être sortis sur le trottoir ou l'accotement au plus tôt la veille du rendez-vous à partir de 18h et au plus tard le jour même du rendez-vous à partir de 7h30.

2 M³ AUTORISÉS SUR RENDEZ-VOUS

Volume autorisé : 2 m³.
Par exemple, 2 m³ = 1 lave-linge + 1 frigo + 1 télé + 1 four micro-ondes + 1 chaise + 1 bureau.

ATTENTION

Si vous déposez vos déchets encombrants sur la route ou le trottoir sans avoir pris de rendez-vous, ils ne seront pas ramassés et vous vous exposez à une amende allant jusqu'à 178 900 F.





QUAI D'APPORT VOLONTAIRE (QAV)

Un quai d'apport volontaire (QAV) est un espace aménagé, clôturé et gardienné, où l'on peut déposer certains déchets aux heures d'ouverture.

Un QAV n'est ni salissant ni bruyant puisque les déchets stockés ne font l'objet d'aucun traitement sur place (ni brûlage, ni conditionnement).

Il existe un QAV à Ducos. Il est situé 11, rue Peletan, ZI Ducos, Tél. 28 75 55. Il est ouvert 7 jours /7 (sauf le 1^{er} mai) de 6h30 à 17h.

Les particuliers, à condition qu'ils se soient acquittés de la redevance trimestrielle (REOM), doivent s'enregistrer lors de leur premier passage (en présentant carte grise et pièce d'identité). Ils bénéficient ensuite d'un accès gratuit aux installations.

L'accès se fait obligatoirement à bord d'un véhicule de moins de 3,5 tonnes.



Le SIGN est compétent en matière de gestion et exploitation du service public du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'agglomération du Grand Nouméa (communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta). La collecte des déchets ménagers reste de la compétence des communes.

Le SIGN a délégué le service public du traitement des déchets ménagers et assimilés à la Calédonienne de Services Publics, laquelle exploite le centre de transfert et le quai d'apport volontaire du site de Ducos.

BON À SAVOIR

- **VOLUME DE DÉPÔT AUTORISÉ :**
200 kg par jour

- **ZOOM**
En avril 2011, la mairie de Nouméa a lancé une étude pour sélectionner d'autres sites sur lesquels seront construits de nouveaux QAV municipaux d'ici fin 2012. Ils seront géographiquement répartis dans la ville, afin de permettre à chaque Nouméen de se trouver à 15 minutes maximum de voiture d'un QAV.



Vous pouvez y déposer :

- des déchets ménagers (papier, carton, plastique, textile)
- des déchets encombrants
- des déchets verts
- de la ferraille en petite quantité
- des pneus
- des batteries de voiture
- les piles
- du bois

Ne sont pas acceptés :

- les pots de peinture
- les solvants
- les acides et bases
- Les médicaments et produits phytosanitaires
- les huiles usagées
- la ferraille en grande quantité
- les épaves de véhicules
- les déchets de démolition (gravats, déblais, terre)
- les cadavres d'animaux
- les résidus de fosse septique
- les boues
- les bacs à graisse





POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Un point d'apport volontaire (PAV) est un endroit équipé de conteneurs spéciaux pour recevoir les déchets autres que ménagers, verts et encombrants.

Trecodec, éco-organisme agréé, met à votre disposition un réseau de points d'apport volontaire pour collecter ces déchets.

Vous pouvez ainsi déposer dans les PAV :

- des pneus
- des batteries
- des huiles
- des piles
- des véhicules hors d'usage



Le réseau des points d'apport volontaire

Piles et accumulateurs

- As de Trèfle
- BBS
- BNS
- Casino Belle-Vie, Géant Sainte-Marie, Casino Johnston, Casino Port-Plaisance
- CCI et EGC
- Champion Alma, Ducos, Magenta, N'Géa
- Ducos Quincaillerie
- Enercal siège
- Leader Price Magenta, Rivière-Salée
- Librairie Michel-Ange
- Magéco
- Micromédia
- Office Plus
- Photodiscount Anse-Vata
- Sharp Center



- SIB Ducos
- Station Mobil Rivière-Salée
- Stations Shell Anse-Vata, Ducos, Portes de Fer, Victoire, Rivière Salée, Rocard, rond-point du Pacifique



Accumulateurs usagés au plomb

- APS
- ATECO
- BNS
- Midas
- OCD
- SFAC
- STARTEX / SEET THUILIER
- Stations Shell Portes de Fer, Victoire
- Stations Total Anse-Vata, des Marais, Géant Sainte-Marie,

Huiles usagées

- Station Shell Portes de Fer
- Stations Total Rivière, Rivière-Salée

Pneumatiques usagés

- BNS
- Calebam
- Chrono Pneu
- GS Tuning
- La Maison du Pneu
- La Maison du Rechapage
- Maxi Pneu Ducos
- Midas
- Nouméa Caoutchouc
- OCD - Calédo pneus
- SGIA



Véhicules hors d'usage, moto-cycles, quads

- Autoplat
- EMC



Liste au 01/05/11.

Plus d'informations sur www.trecodec.nc ou directement auprès des entreprises adhérentes au réseau Trecodec.

Païement de la REOM **(redevance d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés)**

La REOM est trimestrielle. Elle vous est adressée en mars, juin, septembre et décembre.

Vous pouvez la régler par :

- prélèvement automatique
- chèques
- espèces

Prélèvement automatique

Vous devez remplir le formulaire disponible sur le site www.proprete-urbaine-noumea.nc ou envoyer un exemplaire original et manuscrit à Star Pacifique, 25, avenue du Maréchal Foch. Le prélèvement ne peut se faire que sur un compte chèque (et non sur un compte épargne).

Chèques

Vous pouvez déposer votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public :

- au guichet de la Trésorerie de la province Sud, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 7h15 à 14h30 ;
- ou dans la boîte aux lettres installée sur les grilles de la mairie.

Vous pouvez également l'envoyer par la poste à la régie de recette de la Direction des finances, BP K1, 98 849 Nouméa Cedex.

Espèces

Vous pouvez payer en espèces au guichet de la Trésorerie de la province Sud, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 7h15 à 14h30.



VILLE DE NOUMEA

N° Vert 050 060

www.proprete-urbaine-noumea.nc